



LA RÉSOLUTION DES CRISES SÉCURITAIRES COMME FONDEMENT DE STABILITÉ DÉMOCRATIQUE DANS LES ÉTATS AFRICAINS

Bi Zah Sylvain IRIÉ

Université Félix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire / Abidjan)

RÉSUMÉ

Cet article, nous a permis de faire une analyse critique et objective de la situation sécuritaire et démocratique des États africains. Il ressort que, les difficultés sécuritaires sont liées pour la plupart à des crises politiques, aillant pour conséquence une mauvaise compréhension de la démocratie. Les régimes exercent le pouvoir au mépris des populations qui sont laissés pour compte. Ce qui entraîne parfois des coups d'État, des rébellions, des guerres civiles et finalement, une absence de la démocratie. Ainsi, en empruntant la méthode analytique, notre objectif est de montrer que, la démocratie doit et être, le régime par excellence qui pourrait consolider et garantir une stabilité politique, fondement d'un État de droit.

Mots clés : Bonne gouvernance, Crises sécuritaire, Démocratie, État-fort, Régimes démocratiques.

ABSTRACT

This article has enabled us to conduct a critical and objective analysis of the security and democratic situation in African states. It appears that security issues are mostly linked to political crises, resulting in a poor understanding of democracy. Regimes exercise power with disregard for the populations they leave behind. This sometimes leads to coups d'état, rebellions, civil wars and, ultimately, a lack of democracy. Thus, using the analytical method, our objective is to show that democracy must be the regime par excellence that can consolidate and guarantee political stability, the foundation of the rule of law.

Keywords: Good governance, Crisis security, Democracy, Strong state, Democratic regimes.

Digital Object Identifier (DOI): <https://doi.org/10.5281/zenodo.1784799>

1 Introduction

Il est fréquent que les hommes critiquent le gouvernement dont ils dépendent au point qu'ils semblent rêver d'un nouveau régime autre que celui déjà établi. C'est ce rêve que les africains ont tenté de satisfaire à partir des années quatre-vingt-dix (90) quand ils réclamaient des régimes démocratiques au détriment du parti unique. En effet, pour eux, le parti unique renferme un risque d'arbitrage. La répartition des compétences au sein de l'État, afin de garantir l'impartialité de ses décisions, est une exigence. Cette répartition selon les démocrates africains doit être effectuée à partir d'une distinction tripartite des fonctions de l'État (législative, exécutive et judiciaire) et surtout instaurer aussi le multipartisme.

Mais, une vingtaine d'années plus tard, l'on est obligé de se rendre à l'évidence. La situation politique et sécuritaire en Afrique est très précaire. Les régimes démocratiques et le multipartisme censés garantir la liberté et la sécurité des citoyens se sont transformés en une source d'insécurité, d'instabilité et d'une violence inuit. L'accent est mis sur les régimes démocratiques pour faire part, sous une forme de constatation générale, des violences qui se dégagent de l'ambiguïté des principes démocratiques dont la majorité des pays africains ont épousé.

De ce fait, qu'elle soit une revendication pour une présumée cause ou une justice équitable, la violence sous toutes ses formes traduit aujourd'hui la manifestation de l'insécurité comme une urgence dont nous ressentons les effets. Ainsi, l'insécurité contemporaine, perçue sous des formes individuelles et collectives, semble sonner un éveil de conscience, car il faut dire autre chose qu'« elle est insupportable, et nous sommes contre » (E. Balibar, 2010, p. 18) mais qu'il faut s'atteler à proposer des solutions adéquates pour freiner ce phénomène.

Quelle serait donc cette philosophie rigoureuse capable de freiner l'omniprésence de la violence dans nos sociétés actuelles ? Cette question suscite une série d'interrogation:

- Qu'elles sont les difficultés sécuritaires liées aux crises politiques dans les États africains ?
- L'absolutisme du pouvoir n'est-il pas en partie facteur de résolution des crises politiques en Afrique ?
- L'alternance politique n'est-elle pas une nécessité pour garantir des Républiques démocratiques ?

De ces interrogations, l'objectif que cet article poursuit ici est de montrer que les nombreuses crises et les violences politiques menacent la stabilité et la sûreté des États africains dans leur ensemble.

2 Les difficultés sécuritaires liées aux crises politiques dans les États Africains

Le monde, en ce XXI^e siècle, est confronté à diverses difficultés liées à l'action humaine. Au nombre de ces difficultés, se pose le souci de la sécurité dans le monde et dans les États Africains. Ainsi, la nature humaine a reçu une étrange étiquette qui semble être à première vue excessivement négative dans la mesure où elle décrit le sujet humain comme un être sauvage, primitif, incontrôlable, intempérant et surtout violent. Mais à la lecture du Léviathan de Thomas Hobbes, on y découvre des justificatifs qui prouvent la solidité des arguments émis pour montrer la caractère violent qui découle du genre humain dans ses rapports avec son semblable. Cependant, la violence ou l'insécurité décrit par Hobbes est proche des réalités sécuritaires que les hommes rencontrent au quotidien malgré l'existence des institutions étatiques censée préserver la vie des personnes et de leurs biens.

2. 1. Des principes démocratiques au libertinage

Depuis le XXII^e siècle, un débat persiste entre les philosophes contractualistes qui porte sur le régime idéal. Ainsi, de Hobbes à Rousseau, chacun propose une théorie du contrat visant à résoudre le conflit de la sécurité et de la liberté. Selon cette théorie, les hommes indépendants décident de s'associer en se mettant sous l'autorité d'une loi commune. La raison de ce pacte social est de prévenir l'insécurité entre les hommes. Pour Jean-Jacques Rousseau, qui critique le pacte social hobbesien, car pour selon lui, c'est un pacte qui privilégie la sécurité au profit de la liberté. C'est en cela qu'il estime que « trouver une forme d'association qui défende et protège de toute la force commune la personne et les biens de chaque associé, et par laquelle chacun s'unissant à tous n'obéisse pourtant qu'à lui-même et reste aussi libre qu'auparavant » (J.-J. Rousseau, 2012, p. 187). Cette déclaration rousseauïste jette les bases d'une démocratie moderne car les principes démocratiques visent la liberté des citoyens.

Abraham Lincoln prononçait dans son Discours de *Gettysburg* de 1863 « La démocratie, c'est le gouvernement du peuple, par le peuple, pour le peuple ». Cela signifie que, le gouvernement émane de la volonté du peuple. Il est l'expression de volonté générale. La démocratie pour ce fait, semble être le régime le plus désirable, car, il est le résultat de la volonté manifeste du peuple souverain, elle s'oppose directement à la tyrannie et au despotisme. Ainsi, la démocratie repose sur des principes tels que, l'égalité des citoyens, la liberté d'expression et les droits de l'homme. Mais, trop de liberté conduit parfois à une désorganisation du corps politique dans la plupart des États. Autrement dit, ce qui est intrinsèque à la démocratie, c'est la liberté et particulièrement la liberté individuelle. Or par là même, la démocratie agence inconsciemment le tissu des maux qui fixent les conditions de son effondrement. Généralement, selon Platon, « l'amour de la liberté portée à l'excès, et accompagné d'une indifférence extrême pour le reste » (Platon, 2012, p. 342) est une véritable préoccupation de nos jours. Cette pensée de Platon montre bien que la démocratie, en privilégiant la liberté individuelle et en la valorisant, ouvre également la porte au libertinage dans le sens où certains citoyens, au nom de la démocratie, investissent les rues, paralySENT la vie sociale. Dans un tel contexte, les mentalités correspondent à une agitation individualiste selon laquelle chacun pense être le principe d'où part l'institution démocratique et peut commettre des actes répréhensibles sans être inquiété.

En cela, l'État s'inscrit dans une version purement démocratique, il peine à inculquer à chacun les limites du cadre de la liberté qui repose sur le respect des lois. Dans cette forme de gouvernement, « on se contente parfois

de moins de puissance qu'il est nécessaire d'en avoir en vue de la paix et de la défense de l'État » (T. Hobbes, 2000, p. 477). Par conséquent, il est regrettable lorsque des démagogues tirent parti de la faiblesse de l'État. Ainsi, si le pouvoir est faible, il favorise l'anarchie et le désordre qui peuvent entraîner sa chute. Cette anarchie réside dans le fait que chacun se réclame des droits et des libertés absolues qu'en piétinant en toute impunité ceux des autres sous le regard impuissant de l'État. Cependant, lorsque l'État se donne pour mission de freiner cet excès de liberté avec des sanctions, il constitue une entrave au respect des droits de l'homme. Mais, il faut l'avouer aucun pays n'a le monopole du respect des droits de l'homme car, l'application de ses principes pose un réel problème ; celui de la liberté d'expression et d'opinion. En effet, la liberté d'expression n'est pas non plus synonyme de diffamation à l'encontre de la classe dirigeante. C'est donc pour décrire cette instrumentalisation des principes démocratiques que Fodjo Kadjo Abo affirme ceci :

Si je veux me spécialiser en toute impunité dans l'escroquerie, les détournements de deniers, la corruption ou trafic de drogues, il me suffit tout simplement de créer un parti politique bidon ou une organisation non gouvernementale fantoche : le jour où je serai interpellé pour mes activités délictueuses, je n'aurai, pour me tirer d'affaire, qu'à faire valoir que l'infraction qui m'est reprochée n'est qu'un prétexte pour anéantir une personne gênante et qu'en réalité je suis poursuivi pour des motifs politiques (F. K. Abo, 2005, p. 21).

Ainsi, les principes de la démocratie sont l'objet d'une instrumentalisation à des fins égoïstes pour justifier les méfaits des citoyens épris de liberté. En conséquence, il est difficile dans sociétés africaines de sanctionner ces actes dont l'auteur pourrait être un opposant ou un journaliste sans se mettre à dos l'opinion public. Partant de cette complexité, le régime démocratique renferme des ambiguïtés et mêmes des imperfections qui rendent difficile son exercice dans la vie politique de la plupart de nos États africains, qui en réalité fragilise les démocraties africaines.

C'est pourquoi selon Locke, « les lois mettent les biens et la santé des sujets à couvert de toute insulte et de toute fraude étrangère ; mais elles ne sauraient garantir contre leur propre négligence et leur mauvaise conduite » (J. Locke, 2001, p. 16). Cela sous-entend que les hommes n'accomplissent pas toujours leur tâche comme il se doit. Ils préfèrent jouir pleinement du fruit que leur procure chaque inconduite car, l'intérêt recherché ne consiste pas en la jouissance d'un bien commun mais, à faire valoir un intérêt privé qui n'engage que sa personne. De ce fait, il est évident que le manque de volonté civique naît du problème des injustices sociales. En réalité, les récompenses attendues, c'est-à-dire « un profit dû pour service rendu ou promis » (T. Hobbes, 2000, p. 473) ne sont attribuées que par affinité à des proches qui ne disposent d'aucune compétence. Autrement dit, les promotions, les décos ou les honneurs ne sont pas décernés en fonction des qualités mais plutôt sur la base du militantisme ou sur des liens tribalistes. C'est en cela que, Fodjo Kadjo Abo affirme ceci :

Ce favoritisme, érigé de nos jours en tradition, a pour conséquence inéluctable de décourager les bonnes volontés. Il est évident que celui qui travaille avec loyauté, probité et dévouement s'attend à ce que ses efforts soient appréciés à leur juste valeur et récompensés. Bien entendu, il ne sert à rien de faire du zèle si la récompense destinée aux bons travailleurs ne va qu'à ceux qui passent leur temps à se tourner les pences (F. K. Abo, 2005, p. 127).

Ce qui signifie que, les qualités de compétence qui définissent un citoyen modèle ne sont pas considérés mais qu'il faut avoir une connaissance au sommet de l'État, le tout couronné de corruption pour se faire une place dans la société. Cette injustice sociale est une fine illustration parmi tant d'autres qui traduit une volonté délibérée d'incivilité. Et compte tenu de cette situation de nos sociétés africaines, nous assistons à une volonté délibérée de nuisance des uns à l'égard des autres par l'affranchissement des limites imposés par la loi à notre conscience, cela représente un phénomène redoutable dans nos sociétés tel que *les enfants en conflit avec la loi* est une parfaite illustration de l'insécurité dans nos États africains. L'incivilité dans ce cas, revêt le costume d'une délinquance incontrôlable et inidentifiable d'une criminalité inédite. C'est en cela que J. Gaillard s'exprime en disant ceci :

La barbarie qu'on a pudeur d'évoquer pour qualifier des meurtres de gamins au cutter, des viols organisés ou des razzias en horde, s'affiche comme un style de vie héroïque. Attisé par des réseaux qui savent organiser la délinquance et la manipuler à leur profit, cette régression s'articule autour d'une fraternité fondamentalement incivique qui s'affirme à l'extérieur par l'incivilité. Mais à l'intérieur, territoires, asiles, protection du clan, martyrs, épreuves initiatiques, partage symbolique de la drogue, du butin ou de la chair (...), guerres tribales entre cité voisines, gratuité orgiaque de la destruction, parodie du respect qu'on gobe comme pain bénit, voici les pièces d'une construction idéologique qu'on prend à tort un puzzle incompréhensible ou une nébuleuse pulsions. Or, cette attitude est plus proche qu'on ne le croit du terrorisme. Même valorisation clanique de la résistance,

même victimisation initiale cent fois ressassée, même négation radicale d'une transaction avec l'ennemi, même culte des chefs et armes, même indifférence au mal causé (J. Gaillard, 2002, p. 6).

En un mot, l'incivilité est la marque de la désobéissance qui s'enracine dans la ferme intention de détruire l'État de droit. Les retombées de l'incivisme contemporain que nous venons de mentionner précédemment sont le fruit des désirs tels que, la haine, la convoitise qui malheureusement accroissent le taux d'infractions ou de criminalités. Ces facteurs révèlent la véritable nature humaine qui sommeille en chaque être humain. Cette nature pousse à la méchanceté, l'opportunisme et surtout à l'indiscipline et finalement à la mort. C'est pourquoi Hobbes dira ceci « je place au premier rang, à titre de penchant universel de tout le genre humain, un désir inquiet d'acquérir puissance après puissance, désir qui ne cesse seulement qu'à la mort » (T. Hobbes, 2000, p. 187). Cette situation traduit à l'occasion les difficultés sécuritaires que traversent actuellement bon nombre d'États africains.

En ce qui concerne les difficultés sécuritaires liées aux crises politiques dans les États africains, il faut tout de suite mentionner que ceci est dû à un échec de la classe politique, qui échoue à réaliser sa tâche qui consiste à canaliser les passions humaines négatives qui peuvent désorganiser la constitution civile.

2.2. L'insécurité contemporaine comme un état de guerre : le terrorisme

De nos jours, il ne se passe pas un jour sans que des découvertes de cadavres ensanglantés, de cas de viols avec violence armées, enlèvement et arrestation politique, violence et assassinat politique, des attentats terroristes, conflits armés et coup d'État ne soient rapportés par la presse. Cela montre clairement que, nul n'est en sécurité. Ceux qui sortent de chez eux, que ce soit pour aller à leur lieu de travail, dans le commerce, en promenade ou dans quelque lieu de distraction ou même ceux qui restent chez eux craignent constamment d'être pris au dépourvu par des malfaiteurs. Des malfaiteurs, qui plus est, semblent avoir notre destin entre leurs mains.

La situation sécuritaire, dans la plupart de nos États, s'est considérablement dégradée. La violence est tellement généralisée qu'elle est envisagée comme un phénomène normal. Certes les pouvoirs publics essayent tant bien mal de rassurer la population mais restent inefficace malgré une volonté manifeste de mettre fin au chao. Autrement dit, chacun s'emploie à faire usage de ses propres moyens, de sa propre puissance pour sauvegarder sa vie, garantir sa sécurité et de ses biens. Tout se passe comme si la confiance portée à l'État avait totalement disparue de sorte à agir indépendamment de la volonté de celui-ci. De ce fait, là où la présence de l'État est insignifiante, au profit de la volonté d'une vie collective qui s'effrite au détriment d'une recherche frénétique des satisfactions individuelles totalement politisée. Cela laisse à penser, comme le rajoute Hobbes que « toutes les conséquences du temps de guerre, où chacun est l'ennemi de chacun, sont les mêmes que celles du temps où les humains vivent sans sécurité que celle procurée par leur propre force, ou leur ingéniosité » (T. Hobbes, 2000, p. 225). L'insécurité contemporaine est alors un état de guerre dans lequel, le politique manipule les hommes sans la conviction d'être en sécurité, dans un État ou la peur du danger est omniprésente.

Cette peur nous angoisse l'esprit au point de songer continuellement aux moyens d'assurer, par nos propres efforts, à la préservation de notre être et de garantir une sécurité des personnes et de leurs biens. De cela, nous sommes endroit d'admettre que la peur qui porte chacun à se préserver soi-même va au-delà d'un intérêt individuel mais forge implicitement le désir de vivre dans la quiétude et l'harmonie. Ainsi, la peur devient un sentiment qui fait converger les intérêts individuels vers une valeur ultime.

3 L'absolutisme du pouvoir, facteur de résolution des crises politiques en Afrique

Le continent africain est perpétuellement en proie à des vagues de violences politiques qui ne font que régresser le cours du développement des pays africains. Mais, cette situation est la responsabilité de chaque gouvernement, dans la mesure où les crises politiques ne sont pas gérées dans le respect des droits de l'homme. Cependant, nous nourrissons un espoir solide de voir la situation politique s'améliorer afin de permettre le développement des États africains. Autrement dit, la paix et la sécurité sont des valeurs préalables au développement et la prospérité des États africains. Dans ce contexte, nous entendons instaurer, par le rigorisme de la pensée de Hobbes, la paix et la sécurité dans les nations africaines. Ce qui consiste à faire de la conception du pouvoir politique hobbesien une référence à la résolution des crises politiques et sécuritaires dans les États africains, car bien que son anthropologie calque remarquablement les problèmes sécuritaires actuels.

Ainsi, le but recherché ici est de construire sur les bases de l'absolutisme, un État-fort apte à créer un climat de sécurité, de stabilité et de paix, souple au développement des États africains : absolutisme contemporain du pouvoir. Cependant, que désigne exactement ce concept ? Où trouve-t-il ses racines ?

3.1. Les facteurs de l'absolutisme contemporain du pouvoir politique

Lorsque dans un État, les crises politiques causent une crise sécuritaire, il faut se rendre à l'évidence que la société dans laquelle nous vivons, risque de disparaître. Cependant, ce qui va permettre aux citoyens de trouver une échappatoire, c'est la peur de la mort et de l'instinct de conservation de soi. Les hommes comprennent très vite l'importance de subsister et pour se faire, ils n'ont pas d'autre solution que de sortir de cet état de méfiance permanente dans lequel ils sont tous plongés. Car, tant que les crises politiques subsistent, les citoyens sont confrontés à une insécurité totale qui pousse les hommes à avoir une même et seule conviction, qui est que seule l'établissement d'un pouvoir absolu contribuerait à leur bénéfice particulier ; par bénéfice particulier, l'on entend une satisfaction de tous les citoyens qui constituent le corps politique. C'est « l'intérêt propre qui est le fondement de cette société ; et ce n'est pas pour le plaisir de la compagnie, qu'on s'assemble, mais pour l'avancement de ses affaires particulières » (T. Hobbes, 1982, pp. 90-91). Il s'agit donc de construire une nouvelle société propre à prendre en compte l'intérêt de chaque particulier en les protégeant du désastre de l'insécurité causé par les conflits et les crises politiques dont la plupart des États africains sont confrontés. Ainsi, le pouvoir absolu peut se comparer à une sorte de prothèse, qui pallie à un handicap politique.

3.2. L'absolutisme contemporain du pouvoir

En effet, la mort et la problématique de la sécurité politique semblent avoir créée autant de psychose au sein des populations africaines qu'elles les ont incitées à privilégier un pouvoir fort et absolu capable de défendre la vie et la sécurité de chaque citoyen, de procurer ce climat de confort et de sécurité auquel tous aspirent. La sécurité de tous est donc une mission essentielle de l'État-fort caractérisé par un État de droit. Ainsi, pour parvenir à cet État de droit, il est indispensable que les États africains soient revêtus d'un caractère absolu qualifié pour honorer les besoins des citoyens et des réalités quotidiennes. Il s'ensuit que, pour Hobbes, une chose semble être certaine, peu importe la forme du gouvernement, il faudrait « donner à toute sorte d'État une égale et souveraine puissance » (T. Hobbes, 1982, p. 77). Instituer une telle puissance confère au représentant une autorité légitime, dans le sens où le souverain dispose les pleins pouvoirs pour faire régner la paix et instaurer la sécurité dans la société.

De ce fait, le concept que nous proposons pour résoudre les défis sécuritaires actuelles consiste à adapter, aux réalités de notre époque, un pouvoir absolu d'où le terme d'absolutisme du pouvoir. Il s'agit au demeurant, d'actualiser la théorie du pouvoir politique de Hobbes en la rendant plus accessible, plus appropriée à résoudre les difficultés sécuritaires auxquelles sont confronté les États africains. En ce sens, il nous incombe de trouver un point de jonction entre le pouvoir absolu de Hobbes et les régimes démocratiques épousés par les États africains. Nous constatons de nos jours que les grandes puissances exigent des États africains des efforts considérables pour parvenir à défendre les droits de l'homme et par ricochet atteindre une véritable démocratie. Les africains semblent plus préoccupés par le respect de la démocratie et les droits de l'homme que par la prospérité de leurs États. Tout se passe comme s'il suffisait à un État d'être démocratique pour que les populations soient heureuses. Car, dans le fond, que vaut réellement la démocratie et les libertés individuelles dans un pays où règnent la terreur et une insécurité liée aux crises politiques. En effet, il est impossible de vivre dans la paix sociale si l'on vit sous la menace permanente de violence politique, d'arrestation arbitraire d'acteur politique de l'opposition et membre de la société civile, d'interdiction de liberté d'expression, bref d'emprisonnement abusif soucieux d'une alternance politique. Il paraît donc légitime de rechercher et sauvegarder la paix sociale par la lutte contre l'insécurité politique. L'État absolu est nécessaire pour assurer la sécurité des biens et des personnes et ainsi éviter l'état de guerre. Cependant, pour obtenir une sécurité totale, il faudrait instituer un État absolu capable d'écraser sans limitation toutes les envies d'attenter aux biens et aux personnes.

Il faut se rendre à l'évidence, on ne peut faire les omelettes sans casser les œufs. Car, on voit bien que les pays qui se disent attachés aux droits de l'homme, comme les États-Unis, violent non seulement la souveraineté de certains États mais également, les droits de l'homme quand, ils mènent la lutte contre le terrorisme hors de leur frontière en mettant en avant le fameux slogan la sécurité nationale des États-Unis. Autrement dit, nul n'a le monopole du respect des droits de l'homme et surtout, parvenir à la sécurité politique, ces puissances quoi qu'on le dit, investissent énormément dans la sécurité de leurs autorités, avec une rigourosité absolu susceptible de franchir n'importe qu'elle obstacle. Telle est la disposition que les pays africains doivent adopter pour assurer la sécurité des citoyens.

On reproche la plupart du temps aux États africains et surtout à la justice en Afrique d'être beaucoup trop laxiste et aux ordres des autorités. C'est donc l'occasion de rectifier le tir en étant rigoureux dans le strict respect de la séparation des pouvoirs. Ainsi, le pouvoir absolu dans la contemporanéité se doit d'être rigoureux. Rigoureux dans le sens d'une justice intraitable et équitable. C'est en cela que pour Hobbes ;

La sécurité du peuple exige en plus (...) que la justice soit administrée avec égalité à tous les niveaux du peuple, c'est-à-dire que, aussi bien les personnes riches et puissantes que celles qui sont pauvres et obscures puissent être rétablies dans leur droit pour les torts qui leur ont été faits, en sorte que les personnes de rang élevé ne puissent avoir un plus grand espoir d'impunité quand elles agissent avec

violence envers celles d'un rang inférieur, les déshonorent et leur font subir les torts, que lorsque celles-ci font la même chose à celles-ci. C'est en cela, en effet, que l'équité consiste (T. Hobbes, 2000, p. 506).

Hobbes avance ce propos dans le seul but de freiner l'impunité qui agite nos sociétés, car, le fait de détenir une parcelle de pouvoir ou même d'exercer certaines activités constitue une dispense de poursuites judiciaires, quelle que soit la gravité des faits commis. Le pouvoir dispose dès lors le droit de punir et de faire appliquer les peines en cas d'inconduite. C'est d'ailleurs pour cela que Hobbes ajoute ceci :

D'autant donc qu'il est nécessaire pour la sûreté de chaque particulier et ainsi pour le bien de la paix publique, que ce droit de se servir de l'épée, en l'imposition des peines, soit donné à un seul homme ou à une assemblée, (...) ont dans la ville une souveraine puissance très légitime. Car, celui qui peut infliger des peines telles que bon lui semble, a le droit de contraindre les autres à faire tout ce qu'il veut : ce que j'estime le plus absolu de tous les empires, et la plus haute de toutes les souverainetés (T. Hobbes, 1982, p. 75).

Ainsi, la punition infligée consiste à faire régresser la criminalité en mettant hors d'état de nuire des malfaiteurs soit par une élimination physique, soit par la mise en quarantaine des acteurs véreux du système. La lutte contre la criminalité ou toute sorte de violences est donc essentiellement la tâche qui incombe au souverain absolu. Par conséquent, le souverain dispose d'un droit légitime de violence, lorsqu'il est nécessaire pour défendre les citoyens dans la république. C'est pourquoi selon Hobbes, il est ;

Nécessaire, pour la conservation des particuliers, qu'il y ait une certaine assemblée, ou bien un homme seul, auquel l'on donne la puissance d'armer et de convoquer, selon les occasions et la nécessité de la défense publique, le nombre de citoyens qu'il faudra pour résister aux forces ennemis, et auquel on laisse la liberté de traiter et de faire la paix toutes fois et quant es qu'il le jugera nécessaire (T. Hobbes, 1982, p. 75).

Par ailleurs, le souverain dispose du droit de censurer les théories qui représentent une menace potentielle pour la stabilité de l'État. C'est justement, là où la religion doit jouer un rôle important dans les États africains afin d'éviter en plus des crises politiques, les guerres politico-religieuses qui sont pour la plupart du temps très dangereuses pour la cohésion sociale. À cet effet, selon Hobbes ;

C'est une attribution de la souveraineté, que d'être juge des opinions et doctrines contraires ou favorables à la paix, et, par conséquent, à quelles occasions, dans quelle limite et à quel sujet, il sera permis de s'adresser aux gens de la multitude : et d'être juge de qui examinera les doctrines de tous les livres avant qu'ils ne soient publiés (T. Hobbes, 2000, p. 296).

En cela, la religion ne peut échapper à cet examen car, l'autorité qu'elle exerce sur les citoyens est parfois considérée comme un danger pour l'autorité politique. Il est ainsi, nécessaire qu'il y ait une hiérarchisation des pouvoirs, le pouvoir religieux doit dans la mesure du possible accompagner le pouvoir exécutif. Aucune liberté d'opinion qui consiste à manipuler la religion au profit du politique ne saurait être tolérée car l'exécutif doit veiller aux enseignements religieux diffusés dans nos sociétés. En un mot, le pouvoir absolu peut aider à instaurer la paix et la sécurité au sein de l'État.

Selon Hobbes, « la charge [office] du souverain (...) consiste dans la fin en vue de laquelle la puissance souveraine lui a été confiée, à savoir pourvoir à la sécurité du peuple » (T. Hobbes, 2000, p. 494). Cette fonction tend aujourd'hui à s'intégrer dans une perspective plus vaste de sécurité globale. Cependant, nous nous réservons le droit de rester prudent dans notre analyse car, le fait que l'État-fort soit une garantie de notre sécurité ne nous dispense pas de nous y intéresser nous-mêmes. Au demeurant, il appartient à tout citoyen un devoir civique de suspendre l'acte d'une infraction dont il est témoin lorsqu'il peut le faire sans risque pour lui tout comme d'autres citoyens. À cet effet, une campagne de sensibilisation est nécessaire, en accord avec les institutions et les services chargées de rétablir l'ordre et la sécurité. Mais, trop souvent, les citoyens eux-mêmes rendent la tâche facile aux malfaiteurs par leur comportement.

Nous devons comprendre à quel point nous avons tort de croire que notre sécurité doit dépendre exclusivement de l'État, alors si les citoyens ignorent cette logique, il va sans dire que, les citoyens créent eux-mêmes les conditions d'insécurité sociale. Il faut donc, que chaque citoyen éveille en lui le sens de la responsabilité dans la prise de conscience du rôle qui lui est assigné dans la lutte contre l'insécurité sociale. La sécurité au demeurant, est une affaire de tous. Elle implique un devoir civique qui consiste en l'obéissance absolue à la volonté souveraine du respect scrupuleux et à l'application stricte des lois. En effet, l'obéissance civique reflète la liberté qui découle de la jouissance des lois « car notre acte de soumission consiste à la fois en notre obligation et en notre liberté » (T. Hobbes, 2000, p. 345). Il y va de notre intérêt à tous de se fondre dans la volonté souveraine, car,

« naturellement, toute relation de contrainte autoritaire recèle encore, de fait, de la part de celui qui obéit, un minimum d'intérêt personnel à obéir ; c'est là normalement, un ressort indispensable à l'obéissance » (M. Weber, 2013, p. 48).

De ce fait, le devoir civique a un sens profond dans la mesure où il symbolise une obligation morale de faire du contenu de l'ordre dispensé par la loi souveraine, la maxime même de toutes nos actions. En cela, le devoir civique est communément envisagé comme une source de servitude parce qu'il impose une sorte de contrainte à la volonté des hommes. Mais par-là même, le devoir apparaît comme la condition de la sécurité, c'est sans doute pour cela que Hobbes déclare ceci ; « par sécurité, on n'entend pas ici une simple protection, mais aussi toutes satisfactions de la vie, auxquelles chacun, par son activité licite, sans danger ni dommage pour l'État, pourra parvenir pour soi-même » (T. Hobbes, 2000, p. 494).

L'obéissance est choisie ici, pour exprimer l'unité des citoyens autour de la volonté souveraine. Elle permet de former à la société un bloc solide et compact au point de ne laisser aucune porte ouverte à toutes sortes de violence ou idéaux contraire à la stabilité sociale. En ce sens, il convient de dire que l'union fait la force, et dans ce cas précis, nous assistons à l'avènement de l'État-fort incarné dans le Léviathan qui garantit un État de droit. Qui portera sur ces épaules la lourde responsabilité de nous protéger, certes, la société est la somme des individualités sous la direction du souverain, et par conséquent chacun adhère par acte de soumission à un état d'esprit qui valorise le bien-être social. L'union par obéissance, construit un corps politique qui « avance en colonne serrée. Ceux qui le compose n'en sont point maître ; au contraire ils reçoivent avec enthousiasme les signes de ce grand corps, et s'accordent à ses mouvements » (Alain, 1985, p. 316).

En somme, la nécessaire implication de tous dans le processus de sécurisation permet d'éviter les crises politiques avec leur conséquence désastreuse que nous redoutons tous tels que ces vagues de violences en a point finir et la peur quotidienne, surtout à l'approche des échéances électorales. Il est vrai que le pouvoir absolu s'efforce de créer un climat de paix et de sécurité, mais il en va de la responsabilité de tous de participer à l'instauration de la véritable démocratie dans nos États.

4 De la nécessité d'une alternance politique fondement de la démocratie dans les Républiques en Afrique

Nous examinerons ici, les raisons qui motivent encore à défendre aujourd'hui l'État démocratique. Nous verrons à travers, une analyse objective des éléments nécessaires dignes d'intérêt qui poussent à défendre l'État dans tous ses aspects. En ce qui concerne les États africains, il ressort que c'est le concept de démocratie qui est pour la plupart le réel souci des États en Afrique. La démocratie, en son sens originel, désigne :

Le pouvoir de peuple et correspond à l'expérience politique des cités grecques des temps anciens. Au cours de son évolution, l'appellation formelle demeure mais, le contenu varie. On pourrait ainsi distinguer la démocratie antique et la démocratie moderne » (Raynaud P., Rials S., 2008, p. 162).

Dans la démocratie antique, il s'agit fort bien du pouvoir du peuple, mais le peuple ne renvoyait pas à toute la population, elle est restreinte, le peuple désigne les hommes libres. Les hommes libres étaient, les détenteurs de moyens de productions et qui étaient par naissance d'une certaine lignée. Ainsi, le peuple était un nombre restreint de personnes capable de se réunir dans les agoras, et places publiques, pour débattre des questions de la cité. « La démocratie était donc directe » (Raynaud P., Rials S., 2008, p. 163). Dans sa forme actuelle, la démocratie renvoie bien au pouvoir du peuple par le peuple et pour le peuple. Mais, le peuple ici désigne l'ensemble des citoyens de la République. Ce qui veut dire qu'il y a « une certaine évolution dans la vision de la démocratie » (Raynaud P., Rials S., 2008, pp. 164-165).

Ainsi, la démocratie en tant que régime qui ouvre le débat politique à tous les citoyens afin qu'ils participent à la normalisation et à la bonne marche de la cité, et face aux défis du développement. Dans ces conditions, il y a nécessité de croire en un État de droit, car, les pièces justificatives qui permettent de défendre l'État sont réunies. Mais, il convient de souligner que, dans l'applicabilité les réalités sont tout autres, dans la mesure où, les dirigeants africains profitent d'une certaine manière du vocable de la démocratie pour réaliser leur soif de dictateur. En effet, le constat de déficit démocratique est clair, en ce sens qu'il qualifie mieux la plupart de nos États africains. Face à cette absence de compétition démocratique et à la floraison des régimes monolithiques, une exclusion de fait des populations de la définition, aussi bien que de l'exercice du pouvoir politique est social.

4.1. De la nécessité de la démocratie comme fondement d'une stabilité politique

Or, il est important de savoir que le succès et le développement des États africains résident dans un système démocratique qui fait appel à la mobilisation des populations sur une base participative. C'est donc pour ces motifs que, l'humanité ne peut se contenter de la vision antique de la démocratie. Autrement dit, les États africains doivent

s'approprier la vision moderniste de la démocratie, qui suppose « le pouvoir du peuple, par le peuple et pour le peuple » (IRIÉ B. Z. Sylvain, 2015, p. 64). Vu comme telle, la démocratie paraît une source de prospérité, de développement et de stabilité politique pour les États africains, mais le contraire favorisera l'anarchie et les crises politiques.

La démocratie telle que pratiquée dans nos États africains favorise des crises politiques. Tout simplement parce que, chacun veut accomplir son désir mesquin de gouverner conformément aux exigences et principes de démocratie, alors, la violence et les crises militaro-politiques deviennent monnaie courante dans nos États africains. Voici que, ce qui doit nous mettre ensemble et permettre notre développement nous divise profondément au point de faire de nous des ennemis les uns contre les autres. Ainsi, « l'édification d'une véritable démocratie est mise à mal par la persistance de considérations tribales, ethniques ou encore claniques » (Bileou S.-G., 2015). Il importe alors de repenser la démocratie en Afrique en commençant par s'affranchir du mythe selon lequel, en raison de leur organisation traditionnelle, les États africains seraient incompatibles avec la culture démocratique.

Cette opinion est ainsi battue en brèche, dans la mesure où, la question de la nécessité d'un État de droit et du pluralisme politique n'est plus à discuter dans son principe dans les États africains. Seules les modalités opposent encore les diverses forces politiques qui se disputent le pouvoir politique. Toutefois, nombreux sont ces États africains qui ont été épingle et mis au banc de la communauté internationale pour déficit démocratique né d'interminables crises politiques. En effet, de nombreuses crises d'ordre politique, sociale et institutionnel ont abouti à des révoltes ou soulèvements populaires, à des rébellions et, pire à des coups d'État militaire.

Les séries de coups d'État, formes décriées d'accéssions antidémocratiques pour exercer le pouvoir politique, mais malheureusement prisées par des États africains majoritairement francophones, ont jalonné l'histoire de ces pays depuis leur accession à la souveraineté internationale (Bileou S.-G., 2015).

De ce fait, ces événements ont contribué à l'altération du climat politique, à l'accentuation des clivages personnels, politiques et ethniques, au maintien et à la radicalisation des régimes dictatoriaux. Ainsi, l'histoire mouvementée et récentes des États du continent africain aux alternances difficiles nous confronte à une interrogation. Faut-il dès lors, réinventer « une démocratie à l'africaine » et un pouvoir politique qui inspire confiance et fierté ? Répondre à cette inquiétude nous amène à faire l'état des lieux de la démocratie des États africains. Et nous disons que « réinventer la démocratie et un pouvoir politique n'est pas nécessaire, car, les propositions allant dans le sens de la consolidation de la démocratie et de l'assainissement de la vie politique africaine existent déjà » (Bileou S.-G., 2015).

Mais, ce qu'il faut, c'est de porter un regard critique sur la pratique de la démocratie en Afrique, qui au demeurent, n'exclut pas les conflits politiques dans les États africains. En effet, ce qu'il convient d'appeler le fondement de toute République n'est pas respecté au départ. Il ne s'agit pas de soutenir en tout point de vue, que ce sont « exclusivement les grandes puissances par l'entremise de leurs multinationales qui engendrent ces crises liées à la démocratie » (Ezouah L., K., 2015, p. 71). La réalité est bien complexe, car, cette cirse démocratique prend naissance d'abord dans le non-respect des principes démocratiques dans la manière d'accéder au pouvoir d'État, ensuite dans la manifestation et l'instrumentalisation du peuple, enfin, dans « la volonté de ces puissances de maintenir au pouvoir des dirigeants moyennant la consolidation de leurs intérêts » (Ezouah L., K., 2015, p. 70). La démocratie, en Afrique est dans une situation ambiguë, pour ne pas dire qu'elle est presque inexistante. Le pouvoir du peuple est usurpé dans des élections en « à-peu-près transparentes » (Ezouah L., K., 2015, p. 71), une situation dans laquelle le peuple à la longue, ne s'y reconnaît pas, encore moins dans l'exercice du pouvoir parce que les attentes et les espoirs sont déçus. Il s'agit d'élections peu transparentes parce qu'elles se déroulent selon des règles que seules les autorités en place qui voudraient se faire réélire en ont l'intelligence.

Une fois les élections proclamées et validées selon des principes en soi fallacieux par les institutions compétentes, alors ces élections sont selon la forme, démocratiques. En revanche, cette autorisation peut être usurpée en fonction de règles électorales formellement valides. Cependant, dans la pratique il peut se faire que la volonté du peuple ne soit pas respectée. Cette sorte d'élection, quoique non contestée au départ, se révélera dans l'exercice du pouvoir politique comme illégitime. Ici, la conviction est que tout pouvoir qui n'est pas légitime au départ ne le sera pas non plus à l'arrivée.

4.2. L'alternance politique : critère de légitimité du pouvoir dans les Républiques en Afrique

Par ailleurs, le principe cardinal de tout développement participatif, est celui qui implique la pratique de la démocratie comme fondement de la vie politique et sociale. Pour ce faire, les institutions doivent trouver leur légitimité que dans le principe de leur désignation par un suffrage populaire. Mais malheureusement, l'exemple de certains États nous laisse croire le contraire, le cas du Burkina Faso, le 21 novembre 2010 ou le conseil constitutionnel proclame la réélection du président sortant à 80, 15% des suffrages exprimés contre six autres

candidats. Pas de contestation, car les résultats furent formellement démocratiques. En clair, l'usurpation du pouvoir du peuple peut se faire de façon flagrante sans aucun remord. C'est le cas des élections dont les règles d'organisation n'acquièrent pas l'assentiment du peuple parce que porteuse d'emblée de germes de fraudes et s'avèrent opaques. En outre, l'une des causes de crises liées à la démocratie dans les États africains se traduit aussi par une absence de garanties juridiques aux débats politiques. Autrement dit, les constitutions sont taillées sur mesure en fonction des intérêts du parti au pouvoir. Des gouvernements s'ingénient, en toute illégalité, à tailler la constitution et la loi électorale à la mesure de leurs convenances politiques particulières, dans « le dessein de verrouiller l'accès au pouvoir politique et d'œuvrer à leur pérennisation » (Ezouah L., K., 2015, p. 78).

Tel est le constat amer de la pratique démocratique, par exemple, au Tchad, lorsqu'Idriss Deby a imposé le changement constitutionnel en 2004 pour lever la limitation de nombre de mandats présidentiels. Ce qui lui permit de se présenter pour un troisième mandat aux élections de 2006 et adonné à certains de penser que seules la force et la violence pourraient permettre l'alternance dans ce pays. Il en va de même de la modification de la constitution Camerounaise en avril 2008, permettant au président Paul Biya de se représenter à la magistrature suprême. Une chose sur et clair, et elle vaut la peine d'être signalé, la démocratie est mal comprise par certains dirigeants africains. De sorte que la démocratie qui pouvait permettre, une véritable cohésion sociale entre les populations et les politiques africains est cependant, mal pratiquée, au point où la liberté devient du libertinage et ainsi un danger pour le peuple à la merci des gouvernements. C'est pourquoi depuis l'antiquité, Platon s'est érigé en critique farouche de la démocratie. Selon lui, la démocratie en tant que régime reposant sur le peuple confère un large, trop large liberté dans l'État. En effet, chez Platon, c'est le philosophe qui doit gouverner. Alors qu'un régime fondé sur le peuple, consacre le règne des désirs, des pulsions et des instincts. Cela signifie que tout est permis, chacun fait ce qu'il veut, comme il le veut et quand il veut.

À en croire Platon :

Le fils s'égale à son père et n'a ni respect ni crainte pour ses parents parce qu'il veut être le père, que le métèque devient l'égal du citoyen, le citoyen du métèque et l'étranger pareillement. [...] Et nous allions presque oublier de dire jusqu'où vont l'égalité et la liberté dans les rapports mutuels des humains et des femmes (Platon, 2002, Liv. VIII 562^e – 563b).

Or, cette liberté jugée excessive ne peut que conduire à l'anarchie. Ainsi, l'excès de la liberté dans la démocratie aboutie à un excès de servitude et dans l'individu et dans l'État. Au vu de la démocratie à l'africaine, cette critique de Platon, trouve toute sa justification. Dans la mesure où, les crises politiques sont récurrentes, des coups d'État, des rébellions armées et même les soulèvements populaires dans nos différents gouvernements instaurant « une sempiternelle instabilité politique propre à faire douter sur la compatibilité d'un quelconque régime politique à nos sociétés africaines » (IRIÉ B. Z. Sylvain, 2015, p. 69).

Ainsi, le concept de citoyenneté, non seulement y a perdu son sens, mais surtout semble ne plus y exister du fait des incivilités, des violences, des exclusions, de l'individualisme. Dans un rapport de la Banque mondiale réalisé en 2005 intitulé Briser la spirale des conflits, guerre civile et politique de développement, l'accent est mis sur les causes économiques et sociales. Pour l'institution financière, et pour Nicole Stern, Directeur de ce rapport, il n'y a pas d'autres causes originelles majeures aux crises dans les États africains que la mauvaise application des principes démocratiques, c'est-à-dire que la population ne bénéficie pas des retombés économiques du développement. C'est une vision normale des choses pour une institution et un fonctionnement des finances.

Mais, ce qu'il y a lieu de relever, c'est que la trop mauvaise gestion des biens économiques par des dirigeants africains au profit de leurs intérêts personnels et surtout, une mauvaise répartition des biens de l'État en faveur d'une minorité au pouvoir, laisse apparaître un libertinage dans la gestion des affaires de l'État. Et cette mauvaise application de démocratie qui conduit de la liberté au libertinage, fait des pays africains des nids de guerres civiles, rébellion et impérativement, des coups d'État à répétition et cela engendre la pauvreté de nos États dans leur ensemble. Le trait le plus frappant qui s'impose à l'observation est que la guerre civile survient dans une très lourde proportion dans les pays les plus pauvres. La guerre en effet, engendre la pauvreté, mais la raison essentielle de sa concentration dans les pays pauvres est que la pauvreté accroît le risque de guerre civile et du terrorisme. Notre argument central peut être brièvement formulé en ces termes ; la cause originelle des conflits réside dans l'échec du développement démocratique.

C'est fort de ce constat que, nous faisons cas des propos de l'ancien président Français Jacques Chirac (1995-2007) « l'Afrique ne serait pas prête pour la démocratie ! » (Bileou S. G., 2015). Dans la mesure où, les principes démocratiques sont foulés au pied par les dirigeants africains, pour qui la démocratie est tout autre que ce qui détermine. Autrement dit, la mauvaise gouvernance paraît l'une des principales causes des conflits armés à répétition dans nos États africains, parce que aucun principe démocratique n'est respecté, ni dans la forme comme dans le fond. À cet effet, nous pouvons citer entre autres le professeur Adeneji et l'auteur Derriennic, pour qui

La mauvaise gouvernance est la raison principale qui fait prendre les armes par certains groupes et individus qui plongent ainsi les États dans des guerres soit de rébellion, de sécession, soit simplement pour renverser le gouvernement car, il ne répond plus aux principes démocratiques (Derriennic J.-P., 2001 ; p. 86).

Ainsi, comme le disait l'ex-secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, Koffi Annan, dans son rapport de fin d'activité pour le courant de la cinquante-deuxième session de l'assemblée générale, en avril 1998, reconnaît également que c'est sur le terrain de la gouvernance qu'il faut chercher les principales causes des guerres en Afrique. « C'est la nature du pouvoir politique dans bien des pays d'Afrique, de même que les conséquences réelles ou perçues comme telles de la prise du pouvoir et du maintien de celui-ci, qui est une source majeure de conflit dans le continent » (Ezouah L. K., 2015, p. 86).

C'est ce dont les dirigeants font du pouvoir politique, au sein de la République, et c'est en cela qu'il conviendrait de scruter dès lors, qu'il s'agit de guerre civile. De ce fait, la bonne gouvernance signifie que le pouvoir politique en exercice gère les ressources économiques et sociales d'un pays en faveur de son développement démocratique. En tant que telle, cette notion recouvre un ensemble de principes plutôt louable, comme le respect de la primauté du droit, la lutte contre la corruption, la bonne gestion des affaires publiques, le respect des droits humains ou encore la promotion de la démocratie participative. Par ricochet, il y a mauvaise gouvernance lorsque le détenteur du pouvoir politique et la classe dirigeante en sont pas suffisamment tenus de rendre des comptes, cependant, la mauvaise répartition des richesses dans nos pays africains par les dirigeants, laisse le peuple plus misérable qu'il ne l'était.

La corruption généralisée ; l'opacité ou la non-transparence des régimes politiques ; l'inexistence de système adéquat de contrôle du pouvoir politique ; le non-respect de la légalité ; l'arbitraire dans l'exercice du pouvoir politique. Le plus pernicieux de tout est lorsqu'il n'y a pas de moyens pacifiques de remplacer ceux qui sont au pouvoir et que les droits humains ne sont pas respectés. Ainsi, « le contrôle politique dans ses conditions prend une importance excessive et les enjeux deviennent dangereusement élevés » (Ezouah L. K., 2015, p. 87).

En somme, la mauvaise gouvernance est donc tout exercice du pouvoir qui nuit au bien du peuple. C'est-à-dire, qui ne répond pas aux principes élémentaires de la démocratie. Elle est de ce fait, comme violence à la fois morale et physique exercée contre le peuple. Violence morale du fait de se sentir à un moment donné impuissant face à cet état de fait ; violence physique, parce que parfois la mauvaise gouvernance comme indiquée se manifeste comme violation des droits du citoyen ; emprisonnement arbitraire et exécution sommaires, répression sanglante de manifestations de revendications pour un mieux-être. Face à cette situation, « les communautés ou même les individus recourent à la violence à, cause de leurs frustrations dues à la discrimination contre eux » (Ezouah L. K., 2015, p. 87). Dans le même ordre d'idée, et au regard de la physionomie de l'État dans plusieurs Républiques Africaines, il est nécessaire de réaffirmer que le concept d'État-fort, est la solution obligée pour leur stabilité et pour l'avènement d'une culture démocratique du pouvoir et de son exercice dans une certaine Afrique en conflits. En effet, à ces critiques contemporaines, nous proposons le Léviathan hobbesien comme mythe du pouvoir d'État pour former un nouvel ordre du pouvoir politique en Afrique, c'est-à-dire une nouvelle perception du pouvoir d'État.

À ce niveau de notre réflexion, notre solution est une solution philosophique, dans un contexte de crise sociale, politique et militaire à répétition. Nous parlons d'un nouvel ordre pour la simple raison que dans la situation actuelle le pouvoir politique est banalisé soit par excès soit par défaut. Par excès, il est signifié que ceux qui le détiennent en font un instrument au service de l'arbitraire, engendrant ainsi dans l'esprit des citoyens un dédain qui se traduit par exemple ; dans la généralisation de la corruption à tous les niveaux de l'administration publique. Par défaut, il est aussi signifié que les opposants, des personnalités puissantes, quelques multinationales et même quelques États puissants cherchent, par tous les moyens, à l'affaiblir pour satisfaire, pour les uns leurs ambitions et pour les autres leurs intérêts.

De ce fait, plusieurs raisons militent en faveur de l'opportunité de l'avènement de la démocratie et de l'État-fort du Léviathan de Hobbes que nous interprétons comme augurant de l'instauration de l'État de droit sur le continent. Pour le besoin, retenons deux raisons principales « la première concerne le jeu démocratique des partis politiques africains et la seconde, est la non-représentativité de toutes les couches sociales et culturelles dans les institutions de l'État » (IRIÉ B. Z. S., 2015, p. 73). Il faut noter que la démocratie des partis politiques montre un visage hideux de la démocratie en Afrique. Le parti politique une fois au pouvoir, tend à écarter les autres partis politiques des institutions de l'État, et l'expérience actuelle le prouve si bien en Côte d'Ivoire, afin d'avoir les mains libres pour gouverner. Ainsi, force est de constater que les nominations à la tête des différentes institutions de l'État se font parmi les membres du parti au pouvoir. Cela pose un réel problème démocratique lorsque le parti au pouvoir s'arrogue certains priviléges économiques et judiciaires au détriment de toute la République.

À travers cette analyse philosophique de savoir comment au nom de la démocratie les États dans leur ensemble sape la démocratie, les États africains ne sont pas les seuls à être blâmés. La responsabilité de chacun des États est ici mise en cause. En effet, la démocratie d'une certaine manière suppose aussi la souveraineté des

États et également, le respect par tous les États, puissants, émergeants ou en voie de développement, aux règles et aux lois signées à l'internationale et qui donne tout droit à chaque État de disposer de lui-même et sans aucune ingérence déplacée de l'extérieure dans ses affaires internes. Malheureusement, nous constatons le contraire, surtout dans les agissements des États dit États puissants, à intervenir dans les affaires des États faibles à tort ou à raison et surtout parfois, contre les principes même de la démocratie. Nous avons l'exemple ; du Congo RDC, qui représente les intérêts américains en Afrique. Ce pays en effet, renferme des opportunités économiques énormes. 13% du potentiel hydro-électrique mondial, 20% des réserves mondiales de cobalt, 18% des diamants industriels, 6% des réserves de cuivres, de riches terres agricoles, une talentueuse et industrieuse force de travail, plus de la moitié de la forêt africaine. Le moteur de la croissance du centre de l'Afrique est le Congo. Il est un pont entre les économies en voie de développement dans le sud et l'est de l'Afrique, et les nations pauvres de l'Afrique centrale. « La stabilité au Congo signifie la stabilité pour la grande partie de l'Afrique » (Ezouah L. K., 2015, p. 67).

Mais malgré tout le potentiel, le pays depuis son indépendance le 30 juin 1960, n'a jamais connu une stabilité durable. Les grandes puissances comme nous le disions plus haut interfèrent dans la politique intérieure des États africains, les fragilisent par la même occasion afin de sauvegarder leurs acquis. Les mêmes causes, produisant les mêmes effets, les multinationales sont dans les États africains pour protéger leurs concitoyens, et ainsi sera fait le travail antidémocratique. Pour ce faire, ils entretiennent des mercenaires qui cherchent par tous les moyens, des poux dans les cheveux des dirigeants de ses États visés. Et dès lors qu'il y a conflits d'intérêts, ils sont prêts à renverser les régimes en place. Ce sont donc, les conflits d'intérêts entre les grandes puissances amies qui engendre les actes antidémocratiques dans les États africains. D'où le financement des putschs ou des rébellions pour détruire politiquement les États faibles et installer les régimes politiques au détriment de la volonté du peuple. C'est justement pourquoi, nous faisons un pas en arrière avec le philosophe Rousseau, grand défenseur de la démocratie a qui après analyse à lui-même reconnu les défauts de la démocratie comme un régime qui ne peut pas être pratiquée par les hommes eux-mêmes. À cet effet, voilà ce que Rousseau affirme « à prendre le terme dans la rigueur de l'acception, il n'a jamais existé de véritable démocratie, et il n'en existera jamais » (Rousseau J.-J., 2001, pp. 106-107). En effet, les pouvoirs législatifs et exécutifs sont alors confondus, ce qui ne peut que conduire à des abus de pouvoir. Le gouvernement démocratique est le plus sujet aux guerres civiles dans nos États africains. Il continu pour dire ceci « s'il y avait un peuple de dieux, il se gouvernerait démocratiquement. Un gouvernement si parfait ne convient pas à des hommes » (Rousseau J.-J., 2001, p. 107). Selon Rousseau, l'aristocratie élective est la meilleure forme de gouvernement, et l'hérititaire la pire de toutes les formes de gouvernements.

Face à l'urgence de la fragilité des régimes africains, il faut également mentionner que, malgré les abus et les dérives de pouvoir par certains régimes dans les États africains dit démocratiques. Cela n'empêche en rien la crédibilité de la démocratie en tant que régime de gouvernance. Il est donc clair et nécessaire, de soutenir que, seule la pratique de la démocratie par les États africain peut favoriser la bonne gouvernance, la stabilité et un État-fort pour garantir un État de droit.

5 Conclusion

En définitive, il ressort que les difficultés sécuritaires survenues sur notre continent, quelle que soit la nature, ont donné une dimension assez funeste à notre existence actuelle. En effet, le monde évolue et chaque époque traîne avec elle une identité propre en matière de violence. Rien n'est plus comme avant et il faut se rendre à l'évidence qu'aujourd'hui, l'état de guerre s'est accentué et que les troubles se manifestent sans relâche. Le climat de peur s'installe et la confiance que les citoyens portent à l'État s'est estompée. Chacun se voit, alors, dans l'obligation de se défendre comme il le peut avec les armes dont il dispose. Cette triste réalité à laquelle nous sommes confrontés aujourd'hui est très proche de l'état de nature de Hobbes.

Toutefois, le destin de l'Afrique ne se célera pas dans la tragédie des violences et des crises politiques qui taraudent ce continent, car l'espoir et la volonté de créer un climat de paix et de sécurité, auquel chaque citoyen aspire, pourront permettre de construire un avenir radieux aux enfants africains. Cela passe avant tout par la redéfinition du pouvoir politique, un pouvoir capable d'instaurer la tranquillité et la stabilité, sur presque tous les plans, en imposant obéissance, rigueur, discipline et une peur rationnelle à tous. Sur, des rapports de confiance entre souverain et citoyen songeant à se consolider dans la mesure où l'État prend sur lui la responsabilité d'assurer par tous les moyens le confort de chaque individu si seulement chacun s'investit correctement du rôle qu'il aura à jouer dans cette Afrique du XXIe siècle.

REFERENCES

- [1] ABO (F. K.), 2005, *Pour un véritable réflexe politique en Afrique : le cas ivoirien*, Paris, L'Harmathian.
- [2] BALIBAR (E.), 2010, *Violence et civilité*, Paris, éd., Galilée.
- [3] BILEOU (S. G.), 2015, « *la démocratie à l'africaine* », in <http://ethniquepublique.revue.org/679>, Doi :10-4000 / ethniquepublique-679. Vol. 13, n 2-2011.
- [4] CHARTIER (A. E.), 1985, *Propos sur les pouvoirs*, Paris, Gallimard.
- [5] DERRIENNICK (J.-P.), 2001, *Les guerres civiles*, Paris, Presses de Sciences Po.
- [6] EZOUAH (L. K.), 2015, *L'État-fort pour la paix durable en Afrique : une herméneutique du mythe du Léviathan de Thomas Hobbes*, Abidjan, éd. CERAP.
- [7] GAILLARD (J.), 2002, « *Des banlieues terrorisées* », Le Monde, 16 Février 2025.
- [8] GOYARD-Fabre (S.), 1992, *Philosophie critique et raison juridique*, Paris, Vrin.
- [9] HOBBES (T.), 1982, *Le citoyen*, trad. Sorbière, note et présentation de S. Goyard-Fabre, Paris, Garnier-Flammarion.
- [10] HOBBES (T.), 2000, *Léviathan ou Matière, forme et puissance de l'État chrétien et civil*, trad. G. Mairet, Paris, éd. Gallimard.
- [11] IRIÉ (B. Z. S.), 2015, « *Le pouvoir politique dans Léviathan de Thomas Hobbes* », Abidjan, Université FHB, Côte d'Ivoire.
- [12] LOCKE (J.), 2001, *Lettre sur la Tolérance*, Chicoutimi, éd. Électrique, Paris, PUF.
- [13] PLATON, 2002, *République*, trad. G. Leroux, Paris, Garnier-Flammarion.
- [14] RAYNAUD (P.) et RIALS (S.), 2008, *Dictionnaire de philosophie Politique* (Quadrige, PUF).
- [15] ROUSSEAU (J.-J.), 2001, *Du contrat social*, Paris, Garnier-Flammarion.
- [16] ROUSSEAU (J.-J.), 2012, *Du contrat social*, Paris, Gallimard.
- [17] WEBER (M.), 2013, *Le savant et le politique*, trad. J. Freund, E. Fleischmann et E. De Dampierre, éd. Plon, Coll. 10/18.